

**Note à l'attention des clubs
et de leurs féminines inscrites**

Comme chaque saison, nous poursuivons la mixité du Critérium fédéral au niveau de la région BOFC, pour tous les départements. Les tableaux féminins régionaux, dont les effectifs étaient largement insuffisants et donc inintéressants, ont été supprimés depuis la saison 2023/2024.

Ce document est une synthèse des principes indiqués dans le règlement du Critérium fédéral régional, mais concerne également et largement les échelons départementaux.

➤ **Principe**

Le but est de pouvoir proposer aux féminines :

- de jouer des tableaux complets avec les messieurs
- de jouer des tableaux à leur niveau
- tout en pouvant postuler pour les deux montées en National 2 dans chaque catégorie d'âge

➤ **Eligibilité à la montée en National 2**

Un questionnaire est proposé suite à l'inscription en début de saison, valable pour les 4 tours :

Veux-tu pouvoir candidater pour la montée en N2 des deux meilleures féminines de la région de ta catégorie d'âge à chaque tour (OUI / NON) ?

✚ *Seules celles qui répondent OUI pourront monter en N2 et se voir attribuer les points CF avec la lettre « régionale féminine ».*

➤ **Placement initial dans les divisions mixtes avec les messieurs**

- Qualification en N2 au premier tour en fonction du total de points CF de la saison dernière.
- Joueuse ayant joué au moins un tour en National la saison dernière, si elle n'est pas qualifiée en N2 :

Après le dernier joueur ayant plus de points-licence qu'elle, en régional ou départemental (comme un nouvel inscrit)

- Joueuse n'ayant participé qu'en départemental la saison dernière :

Placée comme les messieurs en fonction du total points CF des 4 tours qu'elle ont obtenu avec le barème de points CF garçons.

✚ *A noter : dans la pratique, étant positionnées selon leurs points-licence, les féminines qui ne sont pas en National 2 seront quasiment toutes en départementale.*

➤ Attribution des points et lettres CF

- Les joueuses candidates à la N2 se verront attribuer la lettre « régionale féminine » correspondant à leur catégorie d'âge (Seniors = C ; -19 ans = D ; etc...) même si elles jouent en départemental. La distribution des points est calculée comme indiqué en fin d'annexe 2 du règlement du CF régional.
- Les joueuses non candidates à la N2 se verront attribuer la lettre régionale féminine si elle évolue en régional, ou la lettre suivante si elle évolue en départemental.

✚ *A noter : les joueuses acceptant de candidater pour la montée en N2 sont avantagées en termes de points CF et donc pour la qualification aux titres régionaux de fin de saison.*

➤ Montées

- Montent en National 2 féminine les deux premières joueuses aux points CF tels qu'attribués pour les joueuses candidates à la montée.
- Toutes les autres joueuses suivent les montées/descentes entre divisions départementales ou régionales mixtes, comme les messieurs.

➤ Descentes de N2

Une joueuse descendant de N2 est repositionnée après le dernier joueur ayant plus de points-licence qu'elle, tout en respectant l'ordre des places obtenues en N2 si plusieurs joueuses descendent, en régional ou départemental.

Espérant satisfaire ainsi un grand nombre de féminines, je vous souhaite une bonne saison sportive à toutes.

Jean-Michel HELLER
Responsable Critérium Fédéral Régional
criterium@lbfctt.fr
06.68.76.95.22